Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Christian Zaugg, Alain Gallet, Gérard Deshusses, Alain-Georges Sandoz, Michel Ducret, M[mes] Alexandra Rys et Sophie Fischer, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 2002, intitulée: «Impact du projet CEVA (liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse) sur la Ville de Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, à trois ans du démarrage du grand chantier du siècle:

– de l'informer de tout ce qui a trait au projet CEVA;
– de lui faire connaître la participation financière de la Ville de Genève pour tous les aménagements induits par le projet;
– de mesurer l'impact du percement du tunnel sur les quartiers de Champel et des Eaux-Vives;
– de prendre des dispositions pour que, après celle de la Praille, la première station en ville de Genève assure une bonne desserte de l'Hôpital cantonal.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le projet CEVA fera l'objet d'une présentation au Conseil municipal lors d'une séance extraordinaire prévue le lundi 24 février 2003.

Par ailleurs, le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie travaille activement sur le projet de la gare des Eaux-Vives avec le Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

D'entente avec M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, une large concertation est d'ores et déjà programmée pour ce périmètre.

En ce qui concerne la gare Hôpital/Champel, la Ville de Genève souhaite une réflexion de fond prenant en compte la dimension urbaine et l'impact d'un tel arrêt sur le quartier voisin et son lien avec l'Hôpital.

Ainsi, la Ville de Genève a demandé à être étroitement associée au projet afin de pouvoir faire valoir ses préoccupations et s'assurer que ces demandes seront prises en compte.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Christian Ferrazino*

Le 15 janvier 2003.